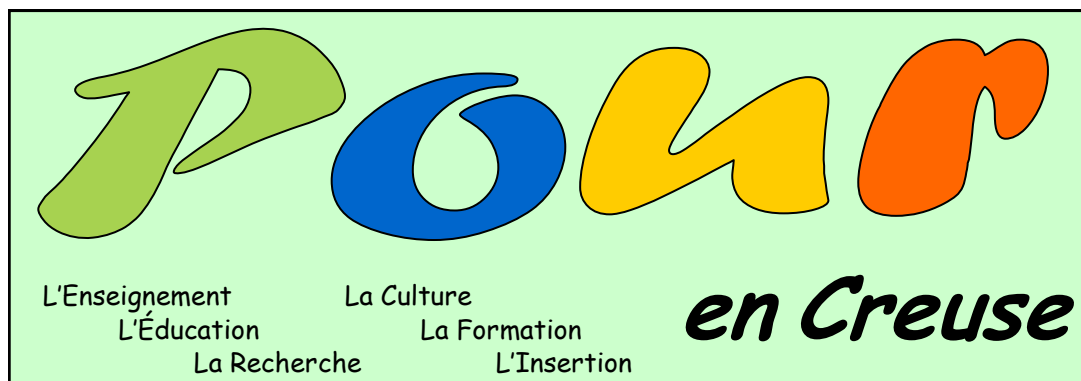


Trimestriel  
n°78 2ème supplément  
Mars 2014 Prix : 0,30€



*Rédacteurs en chefs : Stéphane PICOUT*  
*Directeur de la publication : Sandrine GORGEON*  
*Commission Paritaire : 1112 S 07663*  
*ISSN : 1260 - 2310*  
*Imprimé par nos soins*  
  
*542-Maison des Associations 23000-GUÉRET*  
*Tél : 05 55 41 16 32*  
*Courriel : fsu23@fsu.fr*

**MARDI 18 MARS 2014**

**GRÈVE UNITAIRE**

**POUR l'Emploi,  
POUR les Salaires,  
POUR la Protection Sociale  
POUR les Services Publics**

**Manifestation 10h30 / Guéret**  
**devant l'ancienne CCI (en face de La Poste)**  
**Réunion publique à 18h à l'IRFJS**

**Actifs, Retraités**

**SOMMAIRE**

Action	p 1
Édito	p 2
Publicité	p 2
4 pages Retraités	p 3 à 6
4 raisons de faire grève	p 7
Gel de l'avancement des agents publics	p 8
Retraités	p 8

Dispensé de timbrage

GUERET CTC

**FSU 23**

542-MAISON DES ASSOCIATIONS

23000 - GUÉRET

Tél : 05 55 41 16 32

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.



**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

11/03/2014

## Édito

Emploi, pouvoir d'achat et salaires, accès aux services publics, protection sociale... la situation économique et sociale continue de se dégrader.

Le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de donner 30 milliards d'euros sans contrepartie aux entreprises. Ce n'est pas le patron du MEDEF, Gattaz, qui nous contredira. Il s'agit d'une nouvelle provocation après les 20 milliards d'euros de cadeaux fiscaux de 2012 (Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi) : ce gouvernement a déjà octroyé plus d'argent à un secteur privé, qui revendique pourtant une concurrence libre et non faussée, que les précédents exécutifs ! On amplifie une politique qui est déjà responsable, depuis des années, de la baisse des salaires, d'une réduction considérable des emplois et d'une dégradation des Services Publics, en un mot de tout ce qui fait la crise.

Tout notre modèle social s'en trouve fragilisé !

Le 18 mars, nous devons revendiquer entre autres, une réforme fiscale réhabilitant l'impôt et organisant une redistribution des richesses, l'arrêt des politiques d'austérité en Europe, le développement des Services Publics qui sont aussi créateurs de richesses. En effet, ce sont des conditions bien plus nécessaires à la reprise de l'activité que le pacte de responsabilité.

Le 18 mars, nous nous devons de faire passer ce message afin de construire dans la durée un mouvement social de grande ampleur.

**Stéphane PICOUT**

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE**  
DE VOS  
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

pour

# RETRAITÉS

## Agir ou subir... il faut choisir

La politique d'austérité, sur fond de réduction des dépenses publiques, d'augmentation de la TVA et de cadeaux au patronat, continue à exercer ses ravages. La réforme des retraites et l'accord sur les complémentaires vont dégrader la situation de retraités. Le recul du pouvoir d'achat est sensible chez les actifs et les retraités.

La loi sur le vieillissement va se heurter à la question cruciale du financement. Comment notre modèle social va-t-il évoluer pour tenir compte d'une population comprenant plus de 20 % de personnes âgées de plus de 65 ans ? L'affrontement est à la fois idéologique, économique et sociétal. Les décisions à venir seront structurantes de notre « cadre de vie » pour longtemps.

Dans ce contexte, le plan d'action adopté par le CDFN FSU doit être mis en œuvre le plus largement possible :

- adresse aux candidats aux élections municipales : quelle politique pour l'adaptation de la ville aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, logements sociaux adaptés près des lieux de vie (commerces, médecins...), transports, aides à la personne... Quelles propositions pour les zones rurales ou péri urbaines ? Autant de questions sur lesquelles nos interventions compteront ;
- protestation avec l'UNIRS Solidaires, l'UCR CGT, UCR FO le 1<sup>er</sup> avril, date à laquelle les revalorisations devaient intervenir contre les effets de la réforme des retraites qui considère les pensions comme une variable d'ajustement. Ce sera une étape pour préparer un nouveau temps fort en juin ;
- pressions sur le gouvernement pour qu'il fasse le choix des services publics, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale autour de la loi qui va être proposée sur le vieillissement.

Notre responsabilité de syndicalistes est de construire une mobilisation sur la durée. Ce sont nos valeurs humanistes et de solidarité que nous voulons faire vivre.

**Marylène Cahouet, Joël Chenet**



# Élections municipales : « Pour quoi faire ?... »

Les responsabilités des maires sont importantes pour la vie de chaque citoyen... et particulièrement pour celle des retraités...

## Un peu d'Histoire...

Le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante décrète « qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ».

Le 14 décembre 1789, la Constituante vote une loi créant les municipalités ou communes désignées comme la plus petite division administrative en France.

Une décision révolutionnaire car, en plus de transformer les chartes des cités et des bourgades, elle érigea en communes presque toutes les anciennes communautés ou paroisses ! Toutes ces communes eurent le même statut, avec un Conseil municipal élu par les habitants et un maire. Une maison commune, la mairie, devait être construite pour accueillir les réunions du Conseil et l'administration municipale.

## Un peu de chiffres...

La Révolution créa donc à peu près 44.000 communes, chiffre ramené à 36.568 pour la France métropolitaine, (36.680 avec les DOM) ce qui témoigne de notre particularisme, puisque l'Allemagne réunifiée n'en compte que 12.291, et l'Italie 8.101 pour une population à peu près



© Scorum - Fotolia.fr

comparable... La France représente, à elle seule, près de la moitié des communes de l'Union européenne (36.680 sur 75.000) chiffre à comparer avec les 35.937 communes aux USA, pour une population cinq fois plus importante et un territoire 14 fois plus étendu...

Dernier détail : aux antipodes des 2.234.105 habitants de Paris, 31.590 communes comptent moins de 2.000 habitants, en constituant donc l'écrasante majorité (86% !)

## Un peu de politique...

Présidant le Conseil municipal, le maire est aussi le représentant de

Des élections importantes pour le devenir des services publics de proximité.

l'État dans la commune en tant qu'officier d'état-civil et officier de police judiciaire. Il est donc à la fois exécutif de la commune et agent de l'État.

Les pouvoirs du maire sont codifiés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- en tant que représentant de l'État il est responsable de l'organisation des élections, de la publication des lois et règlements, de la légalisation des signatures et de l'exécution des mesures de sécurité générale;

il exerce aussi des fonctions judiciaires (célébration des mariages civils, missions de sécurité publique, réception des actes authentiques);

- en tant qu'agent de la commune, il prépare le budget, il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes, il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble des agents communaux et dispose d'un pouvoir d'organisation des services, il concourt par son pouvoir de police, aux missions de sécurité publique (police municipale et gardes champêtres, police des funérailles et des cimetières, circulation et stationnement, baignade et navigation, protection contre les risques d'incendie et de panique, police des immeubles menaçant ruine, dans le cadre de la protection des populations et de l'environnement...) il délivre les permis de construire et les documents d'urbanisme (dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme = PLU), et il publie à cet effet, des arrêtés municipaux. Enfin, il exerce des compétences déléguées par le Conseil municipal (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, construction de classes dans les écoles...);

- le maire est le responsable de la conservation et de l'administration (et donc de l'entretien) des propriétés, biens, bâtiments et équipements de la commune, et notamment des établissements scolaires élémentaires ainsi que de leurs équipements mobiliers et sportifs.

## Un peu de mobilisation (en guise de conclusion...)

Il y a eu différentes versions de la loi relative à un « acte III » de décentralisation, projet de loi découpé en trois parties dont la première (dite de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ») vient d'être adoptée par les députés le 27 janvier 2014, et dont les deux autres ont été renvoyées au mieux, à la fin de 2014, une fois passées les

## « ASSOCIER LES PERSONNES ÂGÉES À L'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES »

Telle a été la proposition de Michèle Delaunay le 15 janvier 2014 dans le cadre de la commission « urbanisme et mobilité » dans le cadre des concertations relatives à la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a défini de nouvelles missions pour les CCAPH (Commissions communales d'accessibilité pour les personnes handicapées) :

- faire un état des lieux de l'accessibilité des espaces publics, de l'habitat, de la voirie, des transports...;
- recenser l'offre de logements adaptés ;
- faire des propositions visant à améliorer l'existant ;
- rédiger un rapport annuel présenté au Conseil municipal et adressé au Préfet et au Conseil Général.

Cette CCAPH est constituée d'élus, de représentants

des associations et des usagers (les quelles et avec quels critères de choix ?).

Quelle place pour le syndicalisme retraités ?

Les meilleures intentions du monde se heurtent à la rugueuse réalité. La politique d'austérité à base de restrictions drastiques des dépenses publiques ne laisse pas beaucoup d'espace pour des investissements en faveur de la population en général et des personnes âgées et retraités en particulier. Pire : le gouvernement entend compenser la suppression des cotisations patronales « famille » par des économies dans les collectivités locales. Sans parler des inégalités entre territoires qui doivent être corrigées. Les déceptions risquent d'être fortes si le travail effectué n'aboutit pas à des réalisations concrètes.

Marylène Cahouet

« VILLE AMIE DES AÎNÉS »

Ce label initié par le réseau de l'Organisation Mondiale de la Santé serait intégré dans la loi. La démarche, née en 2005, a pour but d'identifier les besoins des aînés en termes de bâti et d'environnement social et d'impliquer ces derniers. Elle prône le vieillissement actif grâce à une politique de prévention. Le processus comprend trois étapes : un audit réalisé avec les aînés, un plan d'actions et une mise en œuvre des politiques décidées. Le programme était ambitieux, mais quel bilan tirent de cette démarche les villes qui y ont adhéré ?

Marylène Cahouet

échéances électorales (municipales et européennes)...

Nul ne sait donc les évolutions qui interviendront et modifieront les responsabilités des communes et des intercommunalités puisque la « clause de compétence générale » a été rétablie, et que le droit « d'expérimentation » a été plusieurs fois réaffirmé par la ministre...

À la veille des élections municipales des 23 et 30 mars prochain, il est bon de rappeler que les communes (et donc les maires) ont des responsabilités importantes qui concernent la vie de chaque citoyen et notamment celle des retraités, des personnes en perte d'autonomie ou de handicap. Qu'il s'agisse d'accessibilité dans la ville, des transports, des livraisons de repas, de l'adaptation des logements sociaux, et des coûts d'accès aux services publics locaux, aux équipements culturels ou sportifs, ou des politiques de prévention et de création de lieux de socialisation... au fil des ans les inégalités se sont creusées entre communes, entre territoires, selon des choix politiques (parfois imposés par des contraintes financières) que nous devons questionner et sur lesquels nous devons intervenir pour en améliorer l'accès et l'utilisation pour tou(te)s ! ❖

Michel Angot

## Europe : s'organiser pour refuser d'être une cible privilégiée des politiques d'austérité

Le syndicalisme européen doit se coordonner pour améliorer le niveau des pensions et des droits des retraités.

En 2011, quand la dette publique grecque envers des créanciers privés a été effacée de 20 milliards d'euros, ce sont les caisses de retraite qui en ont financé la moitié ! Cet événement dépourvu d'ambiguïté trace jusqu'à la caricature le lien entre les politiques d'austérité en Europe et l'usage des pensions comme un des principaux leviers de ces politiques.

Le cas de la Grèce est exemplaire : les pensions ont subi une baisse de l'ordre de 30 % depuis 2010, et la baisse du pouvoir d'achat atteint 50 % si on tient compte des augmentations d'impôts, des prix de l'énergie, de l'accès aux soins (dont beaucoup de Grecs sont désormais privés)... Comme l'effondrement du PIB (-25 % depuis 2010) et l'émigration massive des jeunes privent les Caisses de retraite de ressources, le gouvernement grec en est à imaginer la mise sous hypothèque des biens immobiliers des Grecs, pour que les retraites puissent être versées après l'effondrement attendu des retraites par répartition. Le



4 avril, manifestation à Bruxelles.

pensionné ferait une demande d'hypothèque de ses biens et obtiendrait un prêt auprès d'une banque ou d'une assurance en fonction de sa valeur. Ce prêt se présenterait sous la forme de pension mensuelle à vie. Prenons maintenant l'exemple d'un

pays qui a la réputation de bien se porter : l'Allemagne. Les retraités ne s'y portent pas très bien.

Notamment ceux qui ont eu des emplois très précaires, mal payés qui se sont répandus en Allemagne avec les lois Hartz du début des années 2000 (depuis les minimas sociaux n'ouvrent plus des droits à retraite).

D'autre part, la réforme des retraites a singulièrement réduit les retraites de base. Aujourd'hui, la moitié des retraités partent avec une décote. Dans le cas pourtant peu représentatif d'un salarié ayant travaillé 45 ans au salaire moyen, le taux de remplacement du salaire net de carrière, qui était encore de 55 % dans les années 1990, et qui a atteint 50 % aujourd'hui, devrait diminuer à 46 % ou moins après 2020.

La réforme Riester de 2001 a créé une épargne privée pour compenser la baisse des retraites de base, mais elle ne concerne que 35 % des salariés. Les Caisses de retraite étant équilibrées du fait de la reprise économique et surtout en raison de la baisse des pensions, le >>>

### T'AS LE « HUB » ?

Sous l'égide de la ministre des personnes âgées et de l'autonomie un « Hub Silver Mobilité » vient de se mettre en place. Cette annonce a été faite au cours d'une visite au centre de ressources innovation, mobilité, handicap qui dépend de la CNSA. À défaut de crédits pour des mesures novatrices, visiblement les conseillers en communication ne sont pas à court d'idées pour inventer des formules destinées au buzz et occuper l'espace médiatique. Ce « hub », en fait un groupe de réflexion, a pour objectif de proposer des réponses à la mobilité des personnes âgées. Il réunit différents ministères et industriels pour adapter les véhicules existants, les sécuriser, proposer de nouvelles fonctionnalités qui garantissent une facilité d'emploi pour les personnes âgées et retarder l'obligation de quitter son domicile. Les transports publics sont sollicités pour poursuivre les efforts engagés - lentement - pour le handicap. Hub ou pas, c'est un vrai sujet, mais le ministère devrait se souvenir qu'une étiquette ne fait pas le flacon.

Joël Chenet



»»» gouvernement précédent imaginait baisser les cotisations ! Sous la pression du SPD et parce que les tensions sociales s'accroissent, Merkel a accepté de revenir (très partiellement) sur la retraite à 67 ans programmée pour 2029. Un salarié pourra partir à 63 ans s'il a 45 ans de cotisations. Mais cela concerne essentiellement les

hommes et laisse entier le problème des petites retraites qui alimentent la pauvreté.

Il y a environ 70 millions de personnes de plus de 60 ans en Europe, et la FERPA (la branche retraités de la CES) compte 10 millions d'affiliés. En 2013, elle a présenté une initiative pour promouvoir un droit universel d'accès aux soins de longue durée et

de qualité et pour la défense de toutes les personnes en perte d'autonomie. Il s'agit d'une pétition qui si elle est signée par 1 000 000 de citoyens européens des 27 pays de l'Union européenne (au moins 55 000 pour la France) sera soumise à la Commission européenne qui dès lors devra prendre une initiative législative<sup>(1)</sup>.

Cet exemple montre la nécessité pour le syndicalisme européen de se coordonner pour améliorer le niveau des pensions et harmoniser par le haut les droits des retraités à l'accès aux soins et l'autonomie. ❖

**Daniel Rallet**

(1) Face au refus de la Commission européenne, la FERPA a décidé de saisir la Cour de justice européenne.

## POUVOIR D'ACHAT

# Il faut arrêter de « tondre » les retraités !

Ni privilège, ni aumône, la retraite est un acquis du travail. Loin d'être une bataille « corporatiste et égoïste » la défense du pouvoir d'achat des pensions est une obligation pour les retraités actuels et futurs.

**S**elon l'Insee, les prix « hors tabac » n'auraient augmenté « que » de 0,7 % en moyenne en 2013. Un chiffre bien éloigné du « ressenti » de chaque retraité. Il est vrai que cet indice procède à certains modes de calcul... pour le moins surprenants :

- il ne prend pas en compte la fiscalité locale ou nationale... ce qui permet de donner un coup de gomme sur le gel des tranches de l'impôt sur le revenu (2 ans de suite), sur la suppression de la 1/2 part supplémentaire pour les personnes ayant élevé seules des enfants, ou encore sur la CASA<sup>(1)</sup> mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Cela permettra encore de ne pas tenir compte, l'an prochain, de la fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants ou plus;

- il affecte de coefficients singuliers certains postes de dépense : 7,5 % pour le cumul des dépenses d'eau et de location... ce qui a de quoi laisser pantois celles et ceux qui doivent payer un loyer...;

- pour les plus modestes, il minore de façon importante le poids de certaines dépenses d'autant plus lourdes que la pension est faible : l'électricité, qui a augmenté de 7,5 % en 2013, le coût de la protection sociale (+ 1,9 %), les assurances habitation (+ 4,6 %), les « produits frais » (+ 4,3 %), etc.

Si l'on en croit l'indice Insee, nos pensions auraient été (tenez-vous



Ne soyons pas des moutons... Agissons !

bien !) « trop augmentées » en 2013... et si l'on s'en tient aux prévisions d'inflation pour 2014, limitées à 1,3 % au moment de l'élaboration du budget... mais sans cesse révisées à la baisse (jusqu'à + 0,6 %), il faut avoir recours à des experts capables d'explorer « l'infiniment petit » pour examiner l'augmentation de nos pensions pour cette année... de surcroît reportée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre<sup>(2)</sup> ! C'en est assez ! De coups de boutoirs généralisés

en mesures ciblées, le pouvoir d'achat des retraités fond comme neige au soleil, faisant régresser tout le monde et poussant les plus modestes vers la pauvreté et les associations caritatives pour survivre.

La question du pouvoir d'achat des pensions, droit acquis par notre travail et nos cotisations, doit être présente dans toutes nos initiatives en direction des partis politiques, des candidats aux élections. Elle est au centre des préoccupations de la SFR-FSU et des échanges unitaires en cours.

Le printemps est bien connu pour être la période de tonte des moutons... il est plus que temps de mettre un terme à celle du pouvoir d'achat des retraités ! ❖

**Bernard Lioure**

(1) Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie de 0,3 % payée sur toutes les pensions par les retraités payant la CSG au taux de 6,6 % et détournée en large partie de l'objectif annoncé dès sa première !  
(2) 600 millions « d'économies » pris dans nos poches.



# 4 raisons de faire grève :

## Fonction publique

Notre pays a besoin de sa Fonction publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents pour compenser de nouvelles aides aux entreprises, sans condition ni contrôle.

La fonction publique et les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays.

Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise. Et réformer la Fonction publique nécessite des moyens.

Les agents de la fonction publique, qui n'ont pas non plus été épargnés ces dernières années (suppressions massives d'emplois, gel du point d'indice, retraites, précarité...), ne peuvent plus attendre. Si le premier ministre a apporté le démenti que nos fédérations de fonctionnaires demandaient concernant la baisse de pouvoir d'achat et le gel des avancements, il confirme néanmoins que la fonction publique participera à la baisse de la dépense publique, ce qui apparaît comme une vraie contradiction...

Or, la reconnaissance du travail des fonctionnaires appelle la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de tous.

## Salaires

Aucune mesure pour mettre fin au gel du point d'indice n'est à l'ordre du jour sauf l'augmentation de la retenue pour pension ! Et ce malgré la hausse des prix ! Nous connaissons bien le constat :

- Le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2010 et a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000.
- Les traitements nets ont reculé de 16 %
- 20 % des agents sont payés au SMIC.
- Des mesures pour la catégorie C qui sont loin de répondre aux attentes.
- Des politiques indemnitaires qui ont joué contre l'emploi et les solidarités et aggravent les inégalités
- Des professions qualifiées insuffisamment rémunérées...

Ce sujet fait notamment l'objet des négociations, dans le cadre des discussions PPCR (Parcours professionnels, carrière, rémunérations) prévues en mai.

## Emploi

La courbe du chômage ne s'inverse pas. Nous assistons juste à un ralentissement de la hausse. Et aujourd'hui environ 1 actif sur 6 est inscrit à Pôle Emploi.

La légère décline constatée chez les moins de 25 ans est le fait de contrats aidés qui n'annoncent en rien une reprise de l'embauche dans le secteur privé. En revanche les seniors et les chômeurs de longue durée continuent de s'enfoncer dans le chômage.

L'emploi public nécessite également d'être relancé, et la précarité de nombreux non titulaires est insupportable. Dans de nombreuses académies, des actions se développent pour obtenir davantage de moyens pour la rentrée scolaire 2014. Il y a urgence à créer des emplois dans tous les secteurs où cela est nécessaire.

## Protection sociale

Notre pays a la chance d'avoir une protection sociale solidaire et il y consacre une part importante de notre PIB. C'est d'abord l'accès gratuit à l'éducation et à la santé qui contribuent à la réduction des inégalités de revenus. Et le déficit est dû non pas à l'excès de dépenses mais au manque de recettes !

Pour autant, les besoins de notre société à couvrir sont immenses et pose une nouvelle fois la question du financement : santé, perte d'autonomie, compensation du handicap, famille, retraite... Cela implique une réforme ambitieuse appuyée sur des recettes supplémentaires. Il convient ainsi d'élargir la part patronale des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, de mettre fin aux abattements et exonérations (avec une modulation en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissements), de mettre un terme à la fiscalisation croissante de la protection sociale. Cela suppose aussi une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires ainsi qu'une réelle réforme de la fiscalité.

En annonçant une réduction d'au moins 50 milliards d'économies pour réduire le déficit public et financer le pacte de responsabilité pour les entreprises, le Président de la République s'est placé dans l'impasse de l'austérité.



Avec la **FSU**,  
pour le Service Public !





## Un nouveau pavé dans la mare suite à la fausse (?) annonce du gel de l'avancement des agents publics ?

Comment comprenez-vous les phrases sibyllines « J'ai bien noté que les OS représentatives des fonctionnaires étaient prêtes à mener une discussion sur l'avenir de notre fonction publique **dans le contexte de rétablissement de nos comptes publics.** », « (...) dans la situation budgétaire que nous connaissons, **la fonction publique doit participer à l'effort de redressement du pays.** », « Nous pouvons y parvenir par des économies et des réorganisations. » ?

Avez-vous connu « une démarche de **modernisation** de notre fonction publique » qui ne sous-entende des conséquences dramatiques pour les conditions de travail et la rémunération des agents ? Dans la « novlangue » liée au nouveau management public, le mot « modernisation » a toujours été synonyme de restrictions budgétaires !

Cela ressemble fortement au premier étage d'une « fusée » destinée à tester et à préparer l'opinion publique à de futures annonces désagréables... A suivre...

**Stéphane PICOUT**

*Le Premier Ministre*

Paris, le 14 FEV. 2014

Madame la secrétaire générale,

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de rénover notre modèle de fonction publique pour en assurer la pérennité et apporter un meilleur service aux Français. Cet objectif est particulièrement exigeant et je l'ai rappelé à Metz lors de mes vœux aux fonctionnaires.

Nous devons renforcer la confiance de nos concitoyens vis-à-vis des services publics, assurer une plus grande transparence sur notre gestion et veiller à la parfaite exemplarité des employeurs publics.

Pour y parvenir, il n'y a qu'une seule méthode, le dialogue social. J'ai bien noté que les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires étaient prêtes à mener une discussion sur l'avenir de notre fonction publique dans le contexte de rétablissement de nos comptes publics.

J'ai demandé à Marylise Lebranchu d'ouvrir avec vous cette négociation qui doit reposer sur des engagements réciproques car, dans la situation budgétaire que nous connaissons, la fonction publique doit participer à l'effort de redressement du pays. Nous pouvons y parvenir par des économies et des réorganisations. Je vous confirme ce que j'ai déjà déclaré publiquement, à savoir qu'il n'y aura pas de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et qu'aucune mesure ne sera prise qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics.

Je sais pouvoir compter sur le sens de la responsabilité des organisations représentatives des fonctionnaires pour s'engager durablement dans cette démarche de modernisation de notre fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.

Jean-Marc AYRAULT

Madame Bernadette GROISON  
Secrétaire générale de la fédération syndicale unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas

### Les retraités de la FSU rappellent leurs exigences et soutiennent l'action du 18 mars

C'est bien parce que le gouvernement a choisi une politique libérale qui tourne le dos aux attentes exprimées lors des élections présidentielles et législatives de 2012 que les retraités FSU23 ont alerté les retraités des autres organisations creuses. Le plan d'action adopté par le CDFN de la FSU à l'initiative de Section Fédérale Nationale des Retraités va dans le sens de cette initiative (voir le 4 pages spécial joint).

Les organisations creuses de retraités CFDT – CGT – FGRCF – FGR/FP – FO – FSU – UNSA et UNRPA n'entendent pas renoncer en 2014 à ce qu'elles ont défendu depuis toujours. Elles entendent rappeler leurs positions fondamentales sur les questions majeures qui les concernent : le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la prise en charge de la perte d'autonomie. Elles ont tenu une conférence de presse le 25 février, elles seront présentes sur les marchés et adresseront leurs revendications aux parlementaires et au Préfet (*Déclaration et tract sur le site de la FSU23*).

Pour nous, retraités de la FSU23, l'exigence d'une politique de justice sociale qui ne laisse de côté ni les jeunes, ni les chômeurs, ni les retraités est la base même de nos engagements ; c'est pourquoi nous appelons l'ensemble des retraités à participer aux manifestations du 18 mars.

### Rappel du calendrier des retraités

- **Assemblée annuelle des retraités de la FSU de la Creuse : Vendredi 4 avril 2014 - de 9 h 30 à 12 h - Maison des Associations de Braconnne à Guéret**

Le point de l'actualité syndicale, les actions en cours, la TVA mais aussi la future « Loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement » seront au centre des débats.

L'Assemblée se terminera aux environs de 12 heures par un pot de l'amitié auquel les conjoints sont cordialement invités.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, un repas suivra. Il aura lieu à Guéret, au Pub Rochefort (**inscription avant le 25 mars, auprès de Simone Lemaigre par téléphone 05 55 52 87 41 ou par courriel simone.lemaigre@orange.fr**).

- **La sortie conviviale des retraités de la FSU aura lieu le vendredi 6 juin à Limoges : programme de la journée et inscription dans un prochain POUR en Creuse.**

